



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accord sur prise en charge médicaments anti-PCSK9

Question écrite n° 7615

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur la pénurie attendue de certains médicaments pour les maladies cardiovasculaires. Les patients ayant un taux de cholestérol élevé malgré leur traitement ainsi que la diététique l'accompagnant peuvent accéder à un nouveau type de traitement qui permet de réduire le cholestérol. Ces nouveaux traitements diminuent le risque de faire ou refaire un infarctus du myocarde ou un AVC. Issues de recherches innovantes majeures, ces traitements dénommés anti-PCSK9 ont un coût élevé, pris en charge à 100 % par l'assurance maladie. Or faute d'accord en matière de prise en charge, leur accès est de plus en plus difficile. Les patients bénéficiant de ce traitement risquent de ne plus pouvoir se les procurer à court terme sur le marché français contrairement aux autres pays européens. Ces traitements sont pourtant bien tolérés et constituent une chance pour le patient. Aussi, il lui demande si les parties prenantes dans la reconduction des accords pensent réexaminer leur position afin que les patients le justifiant puissent bénéficier de ces traitements et que les médecins puissent exercer pleinement leur mission.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7615

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5106